

rendent compte que le gouvernement prend les mesures voulues pour faire face à la pénurie de logements. Le ministre ne saurait promettre une collaboration intergouvernementale en matière de politique urbaine sans être disposé à prendre les devants. Un seul gouvernement peut prendre sur lui, au Canada, de diriger la marche, et c'est le gouvernement fédéral. Que le ministre ne l'oublie pas et oriente le Canada vers une politique nationale de rénovation urbaine, devenue si nécessaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion dont la Chambre est saisie sont censées avoir pris fin.

### MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

#### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FAMILIALE

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, plusieurs mois se sont maintenant écoulés depuis que nous avons appris que le gouvernement canadien compromettait le programme de planification familiale des Nations Unies en retirant sa promesse d'un appui financier. Six pays s'y intéressaient et le montant en cause n'était que de 15 millions. Nous avons appris en même temps que la raison de cette volte-face était le désaccord du cabinet fédéral à ce sujet, certains membres étant favorables au programme de planification familiale et d'autres y étant opposés.

J'ai demandé au ministre des Affaires extérieures quand nous pouvions compter que le conflit serait résolu et que le Canada appuierait le programme. Dans sa réponse, le ministre a montré clairement qu'avant l'établissement d'une politique nationale, il n'y aurait pas d'unanimité sur une politique de portée internationale. Encore une fois, nous avons un exemple de ce dont il a été question aujourd'hui: nouvelles études en profondeur, considération intense, cogitations profondes, tout cela menant à l'inertie complète et à l'impasse.

Que je sache, le cabinet est encore paralysé par l'indécision. Soit dit en toute franchise, je ne vois pas la raison de cette indécision. Les Canadiens se sont dits prêts à une politique ferme sur la limitation des naissances et le planning familial. Une enquête Gallup, dont les résultats ont paru il y a quatre jours, révèle que 67 p. 100 des Canadiens—deux bons tiers de la population—croient qu'aujourd'hui la famille idéale comprend deux

enfants, au plus trois. Si les deux tiers des Canadiens sont d'accord sur ce point, le gouvernement sait très bien qu'il peut sans aucun risque appliquer une politique de ce genre. A mon avis, l'inaction devant une telle décision majoritaire est inexcusable.

La Family Planning Federation of Canada a essayé, mais sans succès jusqu'ici, de faire comprendre au gouvernement qu'il doit prendre la direction en cette matière. Je suis sûre, monsieur l'Orateur, que comme dans beaucoup d'autres cas, le gouvernement se soustrait avec grâce à ses obligations. Dans un récent mémoire adressé au comité sénatorial de la pauvreté, la Family Planning Federation of Canada a signalé le rapport étroit et tragique qui existe entre la pauvreté et les familles nombreuses. Comme exemple, on y cite une étude faite à Vancouver sur des familles pauvres aux problèmes multiples. On a découvert que ces familles étaient plus nombreuses que la famille moyenne au Canada et qu'un tiers de ces familles avaient au moins un enfant de plus de 15 ans qui vivait loin de la famille pour divers motifs: adoption, placement, traitement émotionnel ou délinquance. Autrement dit, ces familles nombreuses et pauvres à problèmes multiples étaient aussi celles dont les membres devaient se séparer et celles qui étaient une cause de dépenses extraordinaires pour la communauté. Bien entendu, la famille elle-même était désunie et le foyer brisé. La Fédération fait ce commentaire.

● (10.00 p.m.)

Nous savons que la pratique de la limitation des naissances décline rapidement du haut en bas de l'échelle socio-économique canadienne. Ce sont toujours les pauvres qui ont des bébés, souvent sans les désirer.

A mon avis, monsieur l'Orateur, si certains considèrent l'avortement comme un crime, le véritable crime c'est le problème de la naissance des enfants qu'on ne désire pas, des enfants qui dès l'instant où ils viennent au monde sont mal accueillis et resteront condamnés à errer seuls dans le monde sans qu'on s'occupe d'eux, totalement délaissés dès le début. Ce qu'il nous faut, c'est une attitude démocratique à cet égard; les personnes à faible revenu doivent pouvoir se renseigner et obtenir les moyens de planifier et de limiter le nombre de leurs enfants, tout aussi bien que ceux qui ont des revenus élevés. Ottawa doit partager les frais d'établissement et de soutien des cliniques orthogéniques là où le besoin s'en fait sentir au pays.

Si le gouvernement n'agit pas, si les moyens de contraception ne sont pas mis à la portée des gens qui en ont besoin, nous verrons une augmentation du nombre déjà trop élevé d'avortements au Canada. Le gouverne-